

**Etablissement public
d'aménagement Paris-Saclay**
2 Boulevard Thomas Gobert
91120 Palaiseau
<http://epa-paris-saclay.fr>



Affaire suivie par Jérémy HERVE, directeur Innovation & Développement économique

Palaiseau, le 9 juin 2026

Objet : rapport du GT Attractivité et développement économique – Paris-Saclay 2035

Paris-Saclay 2035

Groupe de travail « Attractivité et développement économique »

réuni sous la présidence de

Augustin de ROMANET

Juin 2026

Executive Summary

Contexte et enjeu stratégique

Paris-Saclay a **réussi sa première phase** : le pôle académique et scientifique (Université Paris-Saclay, Institut Polytechnique de Paris, CEA, CNRS, etc.) est aujourd'hui **reconnu mondialement** (13^e au classement de Shanghai, 21 % de la recherche française). Pourtant, **la traduction économique de cette excellence reste en retrait** par rapport aux ambitions initiales. **2026 marque un tournant** : avec la mise en service de la ligne 18 du Grand Paris Express, le territoire sera désenclavé (35 min de Paris) et entrera dans une **phase de vérité**. La France doit désormais **franchir la deuxième étape** : transformer Paris-Saclay en un **cluster industriel et technologique de rang mondial**, au service de la **croissance et de la souveraineté économique**.

Constats majeurs

1. **Un succès académique indéniable** : Concentration unique de 16 000 enseignants-chercheurs, équipements d'excellence (Synchrotron SOLEIL, supercalculateurs, etc.), et partenariats avec des acteurs industriels stratégiques (Thales, Danone, EDF, etc.).
2. **Un développement économique en deçà des attentes** :
 - **950 000 m² de foncier économique toujours disponibles** (sur 1,1 M m² prévus) dans un contexte de demande atone et de ralentissement des projets de R&D vers la France.
 - **Image floue** : Paris-Saclay est perçu comme un **pôle scientifique**, mais pas encore comme un **écosystème économique désirable** pour les entreprises et les talents.
 - **Concurrence mondiale** : La France doit accélérer pour ne pas rater le virage de **l'économie de la connaissance**.

5 Recommandations Prioritaires

N° Recommandation

Impact attendu

1 **Mettre en place une vraie politique de l'offre** avec une **première tranche de 100 000 m² à commercialiser d'ici 2035**, dans une logique de **maisons thématiques tech** (IA, mobilité/défense, santé connectée, etc.), **tout en gardant une réserve foncière** pour accueillir des *flagship industriels* sur de grands plots fonciers.

Lisibilité accrue pour les entreprises, **accélération des implantations, meilleure adéquation offre/demande**.

2 **Pousser à l'installation de VC à Paris-Saclay** et à la création d'un **observatoire des start-ups** pour agréger les chiffres des levées de fonds de l'ensemble des SU de Paris-Saclay.

Fluidification du financement, attractivité renforcée pour les investisseurs, meilleure visibilité des success stories.

N° Recommandation		Impact attendu
3	Mise en place d'un « guichet unique de l'innovation » et d'un parcours d'accompagnement à l'entrepreneuriat sans couture pour les forces vives du plateau	Meilleure interface science/industrie, accélération des partenariats R&D.
4	Plan marketing territorial incluant les actions de prospection avec Business France (BF) et Choose Paris Region, sur la base de la nouvelle stratégie de marque, avec mise en place de task forces (pilotage resserré) par prospect.	Positionnement clair comme projet d'intérêt national, attractivité renforcée pour les investisseurs stratégiques.
5	Développement d'un « lieu iconique » permettant d'accueillir un Welcome Center et une salle d'une taille suffisante pour permettre l'organisation d'événements d'entreprises et scientifiques d'ampleur	Image unifiée et attractive, fidélisation des talents, rayonnement international.

Calendrier de Mise en Œuvre

Date	Événement / Action
1 ^{er} juin 2026	Side event Choose France (lancement officiel des actions de prospection).
24 juin 2026	Assises restitution Paris-Saclay 2035 : Publication de la feuille de route.
Juillet 2026	Déclinaison des outils de marketing territorial (supports, arguments, cibles).
29 septembre 2026	Première réunion du Comité opérationnel aménagement économique (Business France, Région, EPA, etc.).
8 octobre 2026	Webinaire de présentation du plan marketing aux équipes Choose Paris Region / Business France.
Décembre 2026	Réunion de suivi de la Commission développement économique (bilan des 6 premiers mois).

En conclusion

Paris-Saclay a le potentiel pour devenir le premier cluster mondial d'innovation à l'intersection de la science, de l'industrie et du capital. Pour y parvenir, il faut agir maintenant avec une méthode volontariste, une offre adaptée et marketée, et un récit territorial fort. L'enjeu n'est pas local, mais national : c'est la capacité de la France à peser dans la compétition technologique mondiale qui est en jeu.

Table des matières

REUSSIR LA DEUXIEME PHASE DU PROJET PARIS-SACLAY EN RENFORÇANT SON VOLET ECONOMIQUE	5
1. Si la réussite académique et scientifique de Paris-Saclay est d'envergure mondiale, sa traduction économique reste à parachever	6
1.1. Un succès académique et scientifique	6
1.2. Une ambition forte en matière de développement économique.....	6
1.3. Une concrétisation économique en retrait au regard des ambitions initiales	7
2. Une nouvelle méthode s'impose pour réussir le développement économique de Paris-Saclay à l'horizon 2035	8
2.1. Reconfigurer l'offre foncière et immobilière pour répondre aux besoins réels des entreprises	8
2.2. Assumer une logique d'exception pour un territoire d'intérêt national	10
2.3. Mieux relier entreprises technologiques et capital pour accélérer l'innovation	12
2.4. Renforcer les collaborations scientifiques	14
2.5. Faire de Paris-Saclay un territoire désirable et identifié	15

REUSSIR LA DEUXIEME PHASE DU PROJET PARIS-SACLAY EN RENFORÇANT SON VOLET ECONOMIQUE

Seize ans après la *loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris*, qui visait à renforcer l'attractivité économique de la région capitale en structurant son développement autour de grands pôles stratégiques, le projet Paris-Saclay entre dans une phase décisive.

Le pari initial a, pour une large part, été tenu. Les grands équipements académiques ont été livrés et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche rassemblés au sein de l'Institut Polytechnique de Paris et de l'Université Paris-Saclay sont désormais pleinement implantés sur le territoire. Des start-ups aux grands groupes, de nombreux acteurs économiques ont également rejoint cette dynamique. Paris-Saclay constitue aujourd'hui un pôle technologique et scientifique de premier plan, réunissant des dizaines de milliers d'étudiants, de chercheurs, d'ingénieurs et d'industriels au service de la recherche et de l'innovation.

L'année 2026 constitue un moment charnière. La mise en service du premier tronçon de la ligne 18 du Grand Paris Express, à l'automne, modifiera profondément l'accessibilité du plateau de Saclay. Ce désenclavement attendu de longue date placera le territoire à trente-cinq minutes du cœur de Paris et créera les conditions d'un changement d'échelle. Il fera entrer le projet dans un moment de vérité : à partir de 2026, Paris-Saclay sera jugé à l'aune de sa capacité effective à transformer son excellence scientifique en puissance économique.

Le projet Paris-Saclay s'inscrit sur le temps long et n'est encore qu'au milieu du gué. Si sa réussite académique et scientifique est aujourd'hui largement reconnue et attestée par les classements internationaux, sa traduction en développement économique et en structuration d'un tissu entrepreneurial et industriel à la hauteur de son potentiel demeure en deçà des ambitions initiales. A l'heure où la compétition technologique mondiale s'intensifie et où les enjeux de souveraineté prennent une acuité nouvelle, la capacité de Paris-Saclay à renforcer son volet économique et industriel constitue un enjeu stratégique majeur pour la France.

L'enjeu est de taille. Il s'agit de savoir si la France veut aller au bout de l'ambition qu'elle s'est donnée à la fin des années 2000 : faire émerger, sur le territoire de Paris-Saclay, un pôle mondial de recherche et d'innovation au service de la croissance et de la souveraineté du pays. Faute de franchir cette deuxième étape, le risque serait de voir Paris-Saclay demeurer un site scientifique remarquable, mais inachevé sur le plan économique, c'est-à-dire privé d'une part essentielle de sa vocation initiale.

C'est dans cette perspective que la Commission développement économique », réunie sous la présidence d'Augustin de Romanet, a été chargée de formuler des propositions opérationnelles pour franchir cette marche. Rassemblant des responsables d'entreprises, des représentants du monde universitaire et de la recherche et des décideurs publics, il a cherché à identifier les conditions dans lesquelles Paris-Saclay pourra consolider son attractivité, accélérer son développement économique et s'affirmer durablement comme l'un des principaux pôles mondiaux de l'innovation. Le présent rapport restitue ses principaux constats et formule une série de recommandations en vue de réussir, à l'horizon 2035, la deuxième phase du projet Paris-Saclay.

1. Si la réussite académique et scientifique de Paris-Saclay est d'envergure mondiale, sa traduction économique reste à parachever

1.1. Un succès académique et scientifique

Le premier constat du groupe de travail est que Paris-Saclay n'est plus une promesse. Le territoire a franchi, au cours des quinze dernières années, une étape décisive de sa construction. Les investissements publics engagés ont permis de bâtir un pôle d'excellence scientifique d'envergure mondiale. Paris-Saclay concentre 21% de la recherche académique française et 16 000 enseignants chercheurs.

Cette transformation s'est appuyée sur le regroupement ou l'implantation d'établissements prestigieux, parmi lesquels l'ENS Paris-Saclay, CentraleSupélec, Télécom Paris et Télécom SudParis, l'ENSAE, l'ENSTA, AgroParisTech ou encore le pôle Biologie-Pharmacie-Chimie de l'université Paris Saclay. Elle s'est inscrite dans un territoire qui accueillait déjà des acteurs académiques d'exception, tels que l'Ecole Polytechnique, Supélec, HEC Paris, l'université d'Orsay, le CEA, le CNRS, l'ONERA ou l'INRAE. Il en résulte aujourd'hui une concentration unique d'établissements, reconnue à l'international et organisée autour de deux polarités prestigieuses, l'Université Paris-Saclay¹ et l'Institut Polytechnique de Paris².

Cette densité académique et scientifique constitue un acquis majeur. Elle place Paris-Saclay parmi les très rares territoires européens en mesure de réunir excellence de la recherche fondamentale, capacité de formation de haut niveau, accès à de grands équipements d'excellence (à l'instar du Synchrotron SOLEIL, du supercalculateur Jean Zay de l'IDRIS, du supercalculateur exaflopique Alice Recoque au sein du Très Grand Centre de Calcul du CEA ou du NeuroSpin) et proximité avec des acteurs industriels stratégiques. De ce point de vue, le projet a atteint un premier objectif essentiel : doter la France et l'Europe d'un pôle scientifique de rang mondial. Le premier étage de la fusée est en place.

Cet acquis doit être pleinement reconnu. Il justifie à lui seul que Paris-Saclay ne soit pas abordé comme un territoire « comme un autre », mais comme un site d'exception ayant atteint la masse critique qui caractérise les grands écosystèmes internationaux d'innovation dotant ainsi la France d'un avantage compétitif dans l'attraction des meilleures entreprises et talents dans le monde.

1.2. Une ambition forte en matière de développement économique

¹ L'université Paris-Saclay rassemble 5 facultés, 3 IUT, Polytech Paris-Saclay, 4 grandes écoles (AgroParisTech, l'Ecole Normale Supérieure Paris-Saclay, l'Institut d'Optique Graduate School) et 7 organismes de recherche (CEA, CNRS, IHES, INRAE, INRIA, INSERM et ONERA). Elle est classée 13^e université du monde par le classement de Shanghai, 60^e par le *Times Higher Education World University Rankings* et 70^e par le *QS World University Rankings*.

² L'Institut Polytechnique de Paris regroupe 6 écoles d'ingénieurs (Ecole polytechnique, ENSTA, Ecole nationale des ponts et chaussées, ENSAE Paris, Télécom Paris, Télécom SudParis). Il est classé 41^e par le *QS World University Rankings* et 68^e par le *Times Higher Education World Rankings*.

L'ambition d'origine du projet Paris-Saclay ne se limitait pas à regrouper des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche sur un même site. Elle visait à transformer un territoire qui offrait un potentiel unique en structurant le pôle académique et scientifique et en favorisant la création et l'implantation d'activités économiques de manière à instaurer un cercle vertueux d'innovation et de création de valeur. Ce projet s'inscrivait dans une ambition plus globale visant à faire passer la France d'une économie de rattrapage à une économie fondée sur l'innovation (concept de « *knowledge economy* »).

Cette ambition s'est traduite dans la programmation même de l'opération d'aménagement. Une part substantielle des surfaces du projet a été réservée au développement économique, avec la volonté d'accueillir non seulement des activités de R&D et des laboratoires privés, mais aussi des entreprises innovantes (*start-up, scale-up*), et des activités d'industrie de pointe. L'objectif initial était de dédier un tiers du foncier du projet Paris-Saclay au développement économique, soit 1,1 million de m², représentant plus d'un quart de la superficie dédiée au développement économique au sein du quartier d'affaires de la Défense.

Cette orientation s'appuyait sur un potentiel bien identifié. Avant même les opérations d'aménagement, le territoire de Paris-Saclay et ses abords immédiats accueillait déjà des centres de recherche industriels (Thalès, Danone, Motorola, Renault) et quatre zones d'activité majeures (Saint-Quentin-en-Yvelines, Courtabœuf, Versailles-Vélizy et Massy). Le projet s'appuyait donc sur une base existante, avec l'ambition de lui donner une cohérence nouvelle et une envergure internationale.

Ce point fonde toute la logique du présent rapport : le développement économique de Paris-Saclay est au cœur du projet initial, dont il constituait un pilier d'importance tout aussi vitale que la structuration du pôle académique et scientifique.

1.3. Une concrétisation économique en retrait au regard des ambitions initiales

Le groupe de travail constate que malgré les atouts objectifs du territoire et les implantations déjà réalisées, la traduction économique du projet demeure en retrait par rapport aux ambitions qui avaient présidé à son lancement. Ce constat ne déprécie pas le chemin parcouru et les réussites existantes. Il souligne que l'intensité de la dynamique économique observée à ce jour reste inférieure à celle qui devrait être le corollaire d'une telle concentration d'excellence scientifique.

Des entreprises de premier plan ont rejoint le territoire ou y ont renforcé leur présence (EDF, AirLiquide, IBM, Thalès, Servier, Danone, TotalEnergies...). De grands centres de R&D ont été créés ou consolidés. Des start-ups émergent et des coopérations entre recherche publique et recherche privée se développent. Pourtant, ces éléments ne suffisent pas à donner à Paris-Saclay la pleine épaisseur économique attendue. Le territoire reste identifié avant tout comme un lieu de recherche, de formation et d'excellence académique et moins comme un espace d'implantation économique et d'industrialisation technologique.

Ce décalage se lit notamment dans la commercialisation plus lente qu'attendu du foncier dédié au développement économique. Sur les 1,1 millions de m² dédiés, 950 000 m² sont toujours disponibles

dans les ZAC dans un contexte de taux de vacance record de l'immobilier tertiaire en Ile-de-France. Ce retard révèle une difficulté à convertir le potentiel du site en décisions d'implantations suffisamment nombreuses et structurantes.

Plusieurs facteurs exogènes peuvent expliquer cette situation. Le premier tient au temps propre des grands projets d'aménagement. Un territoire comme Paris-Saclay a besoin de nombreuses années pour acquérir la qualité urbaine et la densité de services qui permettent d'attirer les entreprises et leurs collaborateurs. Le deuxième facteur, connexe, tient à l'accessibilité. Tant que la ligne 18 du Grand Paris Express n'est pas mise en service, le plateau de Saclay conserve l'image d'un territoire difficile d'accès et enclavé. Le troisième facteur tient à l'évolution du marché lui-même : les besoins des entreprises ont changé, les grands projets immobiliers en maîtrise d'ouvrage propre sont devenus plus rares et le marché du bureau en Île-de-France a structurellement évolué depuis la crise sanitaire.

Les acteurs responsables du développement économique de Paris-Saclay ne peuvent cependant pas se satisfaire de ces explications. Le groupe de travail considère que le retard constaté impose un changement de méthode et une inflexion stratégique. La réussite scientifique de Paris-Saclay ne garantit pas sa réussite économique. Celle-ci suppose une action plus volontariste et offensive, une offre mieux adaptée et un récit territorial plus incarné avec un vrai leadership par l'EPA.

La prochaine décennie doit donc être celle d'un changement d'échelle. La première phase du projet a consisté à bâtir un grand pôle académique et scientifique. Les dix prochaines années doivent faire de Paris-Saclay un territoire capable d'attirer des entreprises, de soutenir leur croissance, de renforcer les liens entre science et industrie et d'accueillir toutes les fonctions qui donnent sa profondeur à un grand écosystème d'innovation. A l'horizon 2035, Paris-Saclay ne devra plus simplement être reconnu comme un site majeur de recherche et d'enseignement. Il devra compter parmi les clusters industriels et technologiques de tout premier plan à l'échelle européenne et mondiale, où se pensent et se développent les innovations de rupture qui sont au fondement de la prospérité de la France.

2. Une nouvelle méthode s'impose pour réussir le développement économique de Paris-Saclay à l'horizon 2035

2.1. Reconfigurer l'offre foncière et immobilière pour répondre aux besoins réels des entreprises

La première proposition du groupe de travail porte sur l'offre foncière et immobilière de Paris-Saclay. Le diagnostic partagé est celui d'un décalage entre la programmation économique initiale du projet et les conditions effectives de marché dans lesquelles s'inscrivent aujourd'hui les décisions d'implantation des entreprises. La programmation d'origine répondait à une vision cohérente dans le contexte du tournant des années 2010 : celle d'un grand territoire de l'innovation devant accueillir des implantations structurantes sur des emprises significatives. Cette vision a eu pour conséquence l'accumulation de filtres limitatifs dans la prospection en matière de développement économique (centres de R&D uniquement, et de plus de 10 000 m², induisant des décisions de CAPEX à plusieurs dizaines de millions d'euros).

Or, le contexte a profondément changé (télétravail, taux de vacance historique dans l'immobilier tertiaire classique, prudence accrue des entreprises face aux opérations lourdes en capital). Beaucoup d'entreprises ne recherchent plus prioritairement un foncier abondant à acquérir pour construire leur propre campus dans un délai de plusieurs années. Elles attendent des solutions d'offres locatives, plus souples, lisibles et rapides à mettre en œuvre, adaptées à leurs besoins (« OPEX plutôt que CAPEX »). La Commission développement économique propose donc d'avoir une vision moins dogmatique s'agissant des typologies de projets qui peuvent être accueillis à Paris-Saclay et de développer une véritable « politique de l'offre ».

Recommandation n°1 : construire une offre immobilière spécialisée et thématisée avec une logique de « maisons »

Le groupe de travail estime qu'il ne suffit plus de raisonner en volume global de foncier économique disponible. Une offre trop vaste, étalée et insuffisamment caractérisée est difficilement lisible pour les acteurs économiques. Paris-Saclay ne peut plus présenter son foncier économique comme un stock abstrait de surfaces disponibles. Il doit désormais le structurer comme une offre resserrée et commercialisable.

Cela suppose à court terme de concentrer l'effort sur deux tranches clairement définies et immédiatement activables, d'une échelle de 100 000 m² par département en leur assignant une stratégie de commercialisation propre. L'objectif n'est pas seulement d'occuper des surfaces, mais d'installer une nouvelle perception du territoire. Une telle méthode permettrait d'éviter la dilution de l'effort commercial et de concentrer les moyens sur des opérations emblématiques, avec une véritable approche marketing.

La commission propose la création de maisons spécialisées thématisées par filières ou domaines de recherche. Elles s'appuient sur l'expérience des projets de maison du quantique à Orsay et de village des robots/playground à Satory qui se sont imposés comme des thématiques incontournables de leur développement. Chacune des maisons proposées en annexe de ce rapport s'appuie sur :

- les études filières réalisés par la SATT,
- les travaux de l'Institut Paris Region s'agissant du quartier de Guyancourt,
- le tissu industriel déjà existant sur place,
- les équipements scientifiques ou d'excellence disponibles en immédiate proximité et ouverte à l'usage aux entreprises (ex : pistes d'essais de Satory pour le Playground Satory, maison Mobilité et industrie de défense),
- les partenaires académiques ou industriels naturels en proximité immédiate.

Chaque maison pourrait s'appuyer sur un grand acteur du domaine et permettre de rassembler dans un même bâtiment les acteurs de la chaîne de valeur. La maison de l'IA et du logiciel pourrait par exemple intégrer un fournisseur de puces et de force de calcul IA (comme AMD), et des utilisateurs (développeurs de code, designer de puces fables,...).

A titre d'exemple, eu égard à l'histoire du quartier de Satory et des forces académiques alentours, le bâtiment Playground Satory, qui regroupe bureaux, laboratoires, ateliers de production et prototypage, showroom et lieux de vie, et marketé Mobilité-Industrie de Défense a provoqué un véritable

engouement de certains acteurs de la filière ; 6 ont émis une lettre d'intention de prise à bail à livraison du bâtiment avant même le lancement de la consultation. Sur le quartier de Guyancourt, les travaux de l'IPR ont permis de dégager un consensus autour d'une maison thématifiée « Sport et santé connectés » eu égard aux grandes infrastructures sportives tout autour du quartier et à la faculté de médecine toute proche. Cela ne consiste pas à réduire un quartier à une ou deux filières, mais bien à créer un produit d'appel pour le quartier avec une vraie force de vente.

A titre de proposition restant à travailler, nous avons listé dans le tableau annexe, pour chaque maison, les thématiques qui émergent des différentes discussions en atelier, ainsi que des prospects qui pourraient trouver naturellement leur place dans chacune de ces maisons. Ce travail de définition des maisons pourra être conduit en comité opérationnel afin d'affiner la liste avant d'être pleinement intégrées dans la stratégie de commercialisation, certaines étant déjà plus avancées que d'autres (maison du quantique et village des robots).

Recommandation n°2 : élargir les typologies d'implantation possibles hors R&D pure

Pour encourager la dynamique instaurée par la mise en service de la ligne 18, la Commission développement économique considère qu'il serait opportun d'élargir le spectre des typologies d'implantations possibles en développement économique dans les quartiers de gare pourvu que les projets servent l'économie de la connaissance (supercalculateurs ou bâtiments en capacité d'accueillir des écoles privées ou des centres de formation professionnelle par exemple).

Recommandation n°3 : préserver des marges de manœuvre foncières d'autres projets futurs

Inversement, cette nouvelle doctrine suppose de ne pas chercher à mobiliser immédiatement la totalité des emprises initialement fléchées vers le développement économique. Une partie du foncier pourrait utilement être mise en réserve afin de conserver des marges de manœuvre pour des projets futurs et pour des investissements stratégiques aujourd'hui imprévisibles. Dans un environnement très évolutif, la capacité à accueillir un projet d'ampleur dans de bonnes conditions constitue un véritable atout.

Par ailleurs, pour améliorer la qualité urbaine du territoire et créer un meilleur cadre de vie pour les habitants, la Commission développement économique propose qu'une autre partie du foncier dédié au développement économique soit convertie en logements afin de gagner en densité et véritablement « faire ville ». Ce besoin de densifier a été très largement remonté par les entreprises déjà présentes à Paris-Saclay, siégeant à la Commission, qui insistent sur la nécessité de créer des quartiers de ville dense plus désirables auprès des collaborateurs et de potentiels habitants.

2.2. Assumer une logique d'exception pour un territoire d'intérêt national

La première évolution proposée par le groupe de travail consiste à reconnaître pleinement la singularité de Paris-Saclay dans les politiques publiques régionales et nationales de développement économique. Le territoire ne peut être appréhendé comme un site d'aménagement ou de développement économique parmi d'autres. Il constitue un projet d'intérêt national au sens fort du terme, dont la réussite conditionne en partie la capacité de la France à demeurer dans la compétition mondiale en

matière d'innovation, de technologies de rupture et de souveraineté. La première condition de réussite de la phase économique de Paris-Saclay consiste ainsi à assumer qu'il ne s'agit pas d'un enjeu local ou régional, mais d'un enjeu national et européen de compétitivité, de souveraineté et de rayonnement. C'est ainsi que pourra émerger une stratégie de développement économique réellement cohérente avec l'ambition fondatrice du projet.

Recommandation n°4 : mettre en place des *task forces* de prospection à haut niveau pilotées par l'Etat pour capter des grands comptes industriels stratégiques

La Commission développement économique recommande, dans cette perspective, la mise en place de mécanismes de mobilisation rapide autour des grands projets stratégiques. Lorsqu'un investissement structurant est identifié dans un secteur prioritaire, des *task forces* devraient pouvoir être constituées sous l'égide de l'Etat, en lien étroit avec la Région Île-de-France et Choose Paris Region, associant des dirigeants économiques en capacité d'incarner l'offre du territoire au plus haut niveau en véritable Ambassadeurs de Paris-Saclay avec un pilotage resserré. A ce titre, le travail de préfiguration des maisons thématiques par filière permettra d'avoir une véritable politique de l'offre et un marketing foncier et immobilier plus efficace (cf. paragraphe 2.2 : *Reconfigurer l'offre foncière et immobilière pour répondre aux besoins réels des entreprises*)

Recommandation n°5 : créer un « réflexe Paris-Saclay » dans les politiques de développement économique

Cette singularité de l'opération d'intérêt national appelle une doctrine d'action plus volontariste. Le groupe de travail estime qu'il convient d'aller au bout de l'ambition initiale du projet en créant, au sein de l'Etat, de ses opérateurs et des acteurs régionaux et territoriaux un véritable « réflexe Paris-Saclay ». Concrètement, Paris-Saclay doit être systématiquement identifié par Business France ou Choose Paris Region comme une offre prioritaire lorsqu'émergent des projets stratégiques à forte dimension technologique. Ce réflexe doit également se traduire dans les grands rendez-vous de prospection et d'influence économique, qu'il s'agisse de forums internationaux (Davos, Vivatechnology, Choose France, Choose France Edition France notamment), d'événements de place ou d'opérations conduites par les opérateurs de l'attractivité économique, au premier rang desquels Business France et Choose Paris Region. Il suppose que Paris-Saclay soit davantage présent dans les discours et dans les séquences de représentation de haut niveau. Enfin, ce « réflexe Paris-Saclay » devrait également être décliné à l'échelle de l'Union européenne.

Recommandation n°6 : inscrire explicitement Paris-Saclay dans les plans nationaux sur les technologies stratégiques

Cette logique d'exception doit également se traduire dans les grandes stratégies nationales d'innovation du secrétariat général pour l'investissement (SGPI). La Commission développement économique considère que les plans nationaux relatifs aux technologies stratégiques (Programmes d'Investissements d'Avenir), qu'il s'agisse de l'intelligence artificielle, du quantique, des semi-conducteurs, de la santé ou des technologies de la transition énergétique, doivent prendre en compte Paris-Saclay, comme un écosystème unique et un facteur de réussite de leurs stratégies. . La

construction d'un grand pôle d'innovation mondial constitue un objectif de politique publique justifiant une prise en compte dans les instruments d'innovation et de réindustrialisation impulsés et pilotés par l'Etat, et en cohérence avec la logique de spécialisation et de concentration des investissements publics sur les pôles à plus fort potentiel.

Recommandation n°7 : examiner des dispositifs renforcés de soutien à l'implantation sur le territoire

Le groupe de travail suggère d'étudier la possibilité d'un régime renforcé de soutien financier pour les entreprises choisissant de s'implanter à Paris-Saclay dans des secteurs stratégiques, dans le respect des règles européennes. Sans préjuger des modalités exactes à retenir (majoration des aides à l'implantations, allègement de charge foncière par un mécanisme de compensation...), l'idée directrice est claire : un territoire exceptionnel ne peut pas être servi par des outils de droit commun.

2.3. Mieux relier entreprises technologiques et capital pour accélérer l'innovation

La troisième orientation proposée par le groupe de travail consiste à renforcer les interfaces entre les porteurs de projet et les financeurs. Le territoire doit mieux organiser les conditions dans lesquelles son potentiel scientifique se transforme en activités productives.

Recommandation n°8 : doter Paris-Saclay de véhicules d'investissement les plus complémentaires possibles pour couvrir l'ensemble du parcours de financement

Le premier enjeu est celui du financement. La Commission recommande, plutôt que de créer de nouveaux outils de financement déjà très nombreux, d'articuler davantage les financements au sein de parcours continus (prématuration, maturation, industrialisation, scale up). Par ailleurs, le début et fin de chaîne sont peu couverts (série B et prématuration).

La Commission propose donc de :

- mobiliser les fonds d'investissement technologiques français et européens (phase B/C) ;
- dynamiser l'open innovation (programmes cofinancés, challenges / hackathons...) ;
- proposer des dispositifs de financement légers en prématuration type prêts d'honneur ;
- **orienter prioritairement les outils régionaux existants vers Saclay**, en les inscrivant dans une logique de cofinancement **co-abondée par l'Etat, Bpifrance, et des partenaires privés** (cf. AAP France 2030 régionalisés).

Il faut par ailleurs **inciter les fonds d'investissement à installer une antenne à Paris-Saclay** pour capter au plus près et le plus tôt possible les futures pépites du territoire et créer une désirabilité auprès des jeunes entreprises enlevée de fonds. Il pourrait être envisagé de **créer des bureaux de passage pour les grands fonds d'investissement parisiens au sein du Welcome Center** (cf. *Recommandation N°17*) pour leur permettre une présence ponctuelle mais régulière au plus près des projets, de prendre le pouls des technologies émergentes et d'offrir aux jeunes entreprises innovantes en recherche de fonds un parcours plus fluide. Cela permettrait de renforcer la présence du capital au plus près des projets et d'envoyer un signal fort aux porteurs de projet comme aux investisseurs extérieurs sur la capacité de Paris-Saclay à accompagner les entreprises tout au long de leur trajectoire de développement.

Recommandation n°9 : agréger les grands chiffres de l'investissement à Paris-Saclay

Tous les benchmarks, dont ceux réalisés par CommStrat et les discussions avec l'EPFL de Lausanne, pointent le fait que Paris-Saclay n'a pas d'observatoire de l'investissement en innovation. Il serait intéressant de **compiler les grandes données chiffrées liées à l'investissement privé comme public à Paris-Saclay** pour donner à voir la puissance de feu du territoire en matière de création et de croissance de jeunes entreprises innovantes.

A ce titre, le site www.paris-saclay-start-up.com administré par la French Tech Paris-Saclay pourrait être le vecteur de ces informations, qui pourraient être reprises par le site collectif www.welcometoaparis-saclay.com. L'association French Tech Paris-Saclay pourrait piloter cette agrégation des données.

Recommandation n°10 : inciter les grands groupes industriels à s'impliquer dans la dynamique d'innovation à l'échelle du territoire

La richesse du territoire tient à la coexistence sur un périmètre resserré de laboratoires académiques, de start-ups deeptech et de grandes entreprises disposant de moyens de R&D. Cette coexistence ne produit cependant pas automatiquement des effets d'entraînement et doit être organisée. Il apparaît à cet égard nécessaire d'encourager davantage les grands groupes à se tourner vers l'open innovation et à développer des partenariats avec les start-ups. Le groupe de travail recommande d'examiner la façon dont certains soutiens publics pourraient être davantage orientés vers des actions en faveur de l'écosystème territorial, par exemple **en conditionnant l'accès au Crédit Impôt-Recherche à des partenariats avec les start-ups ou à des co-investissements aux côtés de fonds d'investissement pour favoriser le financement des jeunes entreprises innovantes.**

Recommandation n°11 : organiser des rendez-vous réguliers entre grands groupes, investisseurs et start-ups pour accélérer le passage à l'échelle

Le groupe de travail recommande de structurer davantage les rencontres entre grands groupes industriels, fonds d'investissement, start-ups et acteurs publics. A cette fin, il propose d'organiser, une fois par an, un événement fédérateur à l'échelle du cluster, constituant un véritable rendez-vous entre industriels, acteurs du capital-risque et entreprises en croissance.

Le groupe de travail recommande également d'accueillir régulièrement à Paris-Saclay les comités exécutifs et techniques « financement scale-up » du ministère de l'Economie pour sensibiliser les fonds et fonds de fonds aux technologies émergentes et au potentiel de Paris-Saclay.

Dans le même esprit, des *learning expeditions* scientifiques dédiés aux acteurs du capital-risque pourraient être organisés, centrés sur des filières ou domaines de recherche prioritaires.

Recommandation N°12 : créer un parcours entrepreneurial « sans couture » structuré du laboratoire au marché

La Commission recommande la création d'une plateforme, guichet unique de l'innovation et de l'entrepreneuriat, à l'échelle du cluster, orientant les porteurs, les investisseurs, les start-ups, et les PME innovantes vers les dispositifs, lieux et interlocuteurs adaptés. Cette plateforme pourrait être embarquée et promue sur le site www.paris-saclay-start-up.com renouvelé et administré par la French Tech Paris-Saclay ainsi que sur le site collectif www.welcometoparissaclay.com. Il offrirait les informations suivantes :

- une **cartographie exhaustive et partagée des acteurs, dispositifs et infrastructures** qui participent de ce parcours (incubateurs, accélérateurs, fablabs, plateformes technologiques, dispositifs de financement, lieux d'implantation) ;
- une approche différenciée selon les profils : étudiants et chercheurs-entrepreneurs, start-ups technologiques, deeptech industrielles, PME innovantes, repreneurs ;
- la création de **parcours types** l'idéation à l'industrialisation, incluant l'accès aux compétences (mentorat, ingénierie, management), aux marchés et aux financements ;

Cet outil s'accompagnerait d'un effort en matière d'incitation à l'entrepreneuriat dans les universités et écoles avec la **mise en place d'une Académie de l'entrepreneuriat Paris-Saclay**, fédérant établissements académiques, acteurs de l'accompagnement et entreprises, afin de développer une culture entrepreneuriale commune et des compétences partagées, et de centraliser les informations sur les parcours-types et cartographie des dispositifs mentionnés ci-dessus. **Cette « académie » pourrait elle aussi être hébergée au sein du Welcome Center pour compléter le « guichet unique de l'innovation »** (cf. *Recommandation N°13*).

Au-delà de cette première mission, elle aura également la charge d'assurer la coordination systématique entre acteurs de l'entrepreneuriat du plateau : fléchage vers la structure pertinente en fin d'incubation, relai des dispositifs de financement par les incubateurs, etc.

2.4. Renforcer les collaborations scientifiques

La quatrième orientation proposée par le groupe de travail consiste à mieux organiser l'interface entre l'offre scientifique du territoire et les besoins des entreprises. Paris-Saclay dispose d'un avantage exceptionnel : la densité de ses laboratoires, de ses équipements d'excellences et de ses compétences de recherche. Pourtant, cette richesse demeure encore insuffisamment lisible pour des entreprises, investisseurs ou partenaires extérieurs. L'enjeu est donc de rendre l'offre scientifique plus intelligible et plus directement mobilisable dans une logique de développement économique. Les recommandations formulées ci-dessous ont vocation à être complétées par le livrable du groupe de travail « Sciences et recherche ».

Recommandation n°13 : créer un « guichet unique de l'innovation »

Le groupe de travail recommande de financer la création d'un guichet numérique permettant aux entreprises d'identifier de manière simple et rapide les compétences-clés et les équipements d'excellence disponibles sur le territoire et transverse aux pôles académiques et ONR.

Ce portail, qui pourrait s'appuyer sur un outil déjà existant au sein de l'écosystème, comme le BiblioHub de l'Université Paris-Saclay ou les outils Tech 365, auraient vocation à constituer une véritable porte

d'entrée vers l'offre scientifique du territoire. Il pourrait également être complété par une cartographie des compétences (cf. recommandations du GT Science et Recherche Paris-Saclay 2035).

L'outil « Tech 365 », constituerait une plateforme de rencontre entre la demande industrielle et l'offre scientifique. Il contribuerait à fluidifier les collaborations et à accélérer la transformation de la recherche en projets économiques concrets.

Au-delà des outils numériques, la Commission recommande **d'étudier la mise en place d'une petite équipe portée par la SATT Paris-Saclay** au sein du Welcome Center aux côtés de bureaux de passage dédiés aux fonds d'investissement et de l'Académie de l'entrepreneuriat proposés (cf. recommandations N°12 et 8).

Recommandation n°14 : clarifier le positionnement scientifique de Paris-Saclay autour de quelques domaines d'excellence identifiables

Parmi la grande diversité des champs scientifiques couverts par le territoire, quelques domaines de recherche ou technologies-clés sur lesquels Paris-Saclay dispose d'un positionnement particulièrement fort à l'échelle internationale pourraient être mis en avant, afin pouvoir « pitcher » plus facilement le territoire. Le Groupe de travail Science et Recherche travaille à cette sélection qui permettra d'avoir une meilleure lisibilité et donc visibilité à l'international.

Recommandation n°15 : mettre en avant des laboratoires de référence et des succès emblématiques pour nourrir le récit économique du territoire

Dans les domaines d'excellence identifiés, la Commission développement économique recommande de sélectionner quelques laboratoires ouverts à des partenariats avec les grands industriels afin de pouvoir enrichir le discours de prospection et donner des points d'entrée concrets aux entreprises intéressées. Il recommande également de sélectionner un nombre limité de *success stories* emblématiques, issues à la fois des start-ups du territoire, des laboratoires académiques ou des transferts technologiques réalisés à partir de travaux scientifiques menés à Paris-Saclay (cf. travaux du GT Science et Recherche de Paris-Saclay 2035).

La Commission recommande également au groupe de travail Science et Recherche d'identifier quelques grands équipements d'excellence manquants sur le territoire et qui permettraient de compléter l'offre existante, augmentant ainsi la différenciation avec les autres territoires d'innovation et donc d'autant l'attractivité de Paris-Saclay auprès des entreprises françaises et internationales. Une partie de ces équipements pourrait être financée au travers d'une enveloppe dédiée dans le cadre de France 2030 (cf. recommandation N°3).

2.5. Faire de Paris-Saclay un territoire désirable et identifié

La cinquième orientation proposée par le groupe de travail part du constat que l'attractivité d'un territoire dépend de sa capacité à susciter l'adhésion, à créer une envie d'y séjourner, d'y travailler, d'y investir. De ce point de vue, Paris-Saclay souffre encore d'un déficit d'incarnation.

Recommandation n°16 : créer un « lieu iconique » faisant office de centralité et de vitrine internationale de Paris-Saclay

La Commission souligne l'importance majeure qu'il y aurait à créer un « lieu iconique » capable d'incarner Paris-Saclay. Un tel équipement ne relèverait pas d'une simple logique d'image et répondrait à des besoins fonctionnels aujourd'hui non couverts. Il pourrait accueillir un centre de conférences avec niveau de prestations élevées dont une offre d'hôtellerie qualitative et urbaine en super proximité, des espaces de restauration, un *welcome center*, un *campus shop*, des bureaux de passage pour les fonds d'investissement mais aussi éventuellement un guichet humain d'orientation dans l'offre de recherche du territoire qui pourrait être porté par la SATT avec une petite équipe dédiée.

Un tel lieu constituerait une centralité architecturale, un point de passage obligé pour les visites et un outil de transformation de l'image du territoire. Il permettrait également d'accueillir des événements professionnels (colloques scientifiques, assemblées générales de grands groupes...) susceptibles de faire venir sur le territoire des publics de haut niveau à l'instar du Swiss Tech Convention Center de Lausanne.

Sur la jauge capacitaire de la salle, les équipes de l'EPA ont mené un benchmark sur la base de :

- Un sondage par écrit des entreprises du territoire
- Une visite du campus Condorcet et de l'EPFL pour retour d'expérience
- Une collecte des informations sur les salles proposées à la location dans les bâtiments académiques alentours.

Il ressort que les attentes de capacité de la salle se situent autour de 300 places. Les centres de conférence attirent tous l'attention sur le fait que les événements sont de plus en plus hybrides et donc les salles surcapacitaires en fauteuils. De ce fait, peu de centres de conférences tirent leur épingle du jeu financièrement. Ils insistent sur la nécessité d'avoir une bonne connexion informatique compatibles entre salles en proximité (à l'échelle du quartier) pour pouvoir accueillir en visioconférence de plus importants mais plus rares événements. Par exemple, en additionnant l'amphi Janet rénové dans Bréguet (livré en octobre) + l'amphi Michelin du bâtiment Eiffel de CentraleSupélec de 1000 places, il est alors possible d'organiser un événement à l'échelle du quartier (voisinage immédiat) pour une capacité totale de 1900 places assises. La qualité du service au client (accompagnement, souplesse sur changements dernière minute) permet de confirmer plus d'événements. Il est donc important d'offrir une belle prestation de service haut de gamme.

Recommandation n°17 : élaborer un nouveau récit de Paris-Saclay comme pôle d'innovation et comme lieu de vie

La Commission recommande de créer un nouvel imaginaire collectif en essayant d'attirer à Paris-Saclay des tournages. L'aide de Film Paris Region sur ce point est tout à fait décisive. Un partenariat existe qu'il faudrait confirmer par un événement de lancement en lien avec les directions communication de l'ensemble des parties prenantes de Paris-Saclay à caler au moment de l'entrée en service du métro.

La Commission recommande également, suite à la présentation de l'étude de marque menée par CommStrat, d'**adopter une marque-ombrelle orientée business** qui viendra repositionner Paris-Saclay

et succéder à la *baseline* commune « Paris-Saclay Innovation Playground » qui a permis de co-prospecter sur différents salons et de rendre des dossiers d'offres d'implantation communs depuis 2017. Cette marque-ombrelle permettra d'inclure l'ensemble des composantes qui font la force de Paris-Saclay. Elle doit porter le récit d'ensemble et l'ambition mondiale. L'EPA en serait le garant et l'animateur

Recommandation n°18 : structurer une offre de visites à la hauteur du rang international de Paris-Saclay

La Commission développement économique recommande de structurer une offre de parcours de visite standardisés ou sur mesure, destinés aux entreprises, investisseurs, délégations étrangères et partenaires académiques. Organisés avec l'appui d'opérateurs spécialisés dans les *learning expeditions* faisant office d'apporteurs d'affaires ou d'opportunités pour le territoire, ces parcours auraient vocation à faire découvrir les grands laboratoires, projets et lieux emblématiques du territoire.

Ces délégations seraient accueillies, selon leur composition (entreprises ou institutionnels) et selon les domaines d'intérêt par les différents acteurs du territoire (EPA, Choose Paris Region, communautés d'agglomérations, pôles académiques) et pourraient s'appuyer sur la SPL Destination Paris-Saclay créée par l'agglomération Paris-Saclay dont l'offre est en cours de structuration.

Recommandation n°19 : fédérer les entreprises autour du sujet de marque employeur

Si Paris-Saclay dispose d'un positionnement scientifique et technologique mondialement reconnu, l'écosystème souffre encore d'un déficit de lisibilité économique, notamment auprès des talents et des employeurs. L'excellence académique est identifiée ; l'image économique et RH, elle, reste fragmentée, insuffisamment incarnée et peu outillée.

Pour ce faire, il semble nécessaire de rendre Paris-Saclay plus lisible, plus désirable et plus mobilisable, certes pour les entreprises, mais surtout pour leurs salariés, les talents constituant le levier central de l'attractivité de Paris Saclay. Il s'agit de réduire les délais de recrutement des entreprises, de fidéliser les salariés et les talents internationaux, et d'améliorer la qualité de vie perçue par ces derniers.

Cela pourrait se traduire par :

- La création d'un lieu d'accueil (accueil international, scolarité, logement, conciergerie) que pourrait constituer le Welcome Center au sein du « Lieu iconique » ;
- La diffusion de guides et supports pour les employeurs,
- Des solutions offertes pour le logement (temporaire, mobilité, ...) grâce à des partenariats avec le CROUS ou encore Action Logement,
- Des services dédiés aux talents internationaux (familles, scolarité, démarches).

Cela pourrait prendre appui sur le travail engagé par l'agglomération Paris Saclay pour renforcer son positionnement, avec notamment la création d'un club RH, mais aussi sur le lancement d'une démarche de marque employeur territoriale (MET) qui soit cohérente avec la nouvelle marque économique du territoire (cf. recommandation N°18).

Recommandation n°20 : maintenir une gouvernance à deux niveaux pour un discours harmonisé et une action coordonnée

La Commission proposer de structurer la gouvernance comme suit :

- Au niveau stratégique : **La commission développement économique** : elle demeure l'instance fixant les orientations stratégiques ; à cette fin, elle peut adopter un schéma d'attractivité, de développement économique et d'innovation partagé et coconstruit ; y siègent les CEO et présidents et directeurs généraux conformément à la modification du RI du CA de l'EPA Paris-Saclay ;
- Au niveau opérationnel : **un comité « attractivité et développement économique »** réunissant au niveau Directeur du développement économique et/ou du directeur général : Business France, CPR, Région, EPA Paris-Saclay, les 3 communautés d'agglomération, Bpifrance, positionné sur **l'attractivité et le développement économique**. Elle mettrait en place :
 - un travail sur le foncier économique et notamment sur les maisons thématiques évoquées ci-dessus (cf. recommandation n°1)
 - une revue et un accompagnement personnalisés et concrets de projets (fléchage vers les bons acteurs et dispositifs, les sites fonciers...)
 - une prospection coordonnée (chasser en meute, préparation des grands événements type Choose France...).

La fréquence de réunion pourrait être trimestrielle pour ce comité.

ANNEXE 1 : proposition de possibles maisons thématiques

Quartier		Thématique filière	Technologies et disciplines de recherche	Prospects	Equipements
Essonne					
QEP (Palaiseau)	P1.1	Maison de l'IA et du logiciel	Algorithmes et structures de données Génie logiciel Langages de programmation Apprentissage automatique (ML) Traitement automatique du langage naturel Vision par ordinateur IA explicable (XAI) IA générative Cloud computing et edge computing Cybersécurité Réseaux et protocoles Systèmes embarqués Robotique autonome Interfaces homme-machine (IHM) Réalité virtuelle (VR) et augmentée (AR)	AMD ANTHROPIC ARM CAPGEMINI SIEMENS	

Moulon (Orsay/Gif)	503	Maison du quantique	Physique mésoscopique Nano-fabrication / lithographie Auto-assemblage moléculaire Gravure à l'échelle nanométrique Électronique moléculaire Nano-matériaux Spintronique Développement de qubits Algorithmes quantiques Protocoles de communication sécurisée Capteurs quantiques Simulation quantique Modélisation de systèmes complexes Photonique quantique Cryptographie post-quantique	III-V lab FOXCONN THALES TSMC BOSCH	Voir note Maison du quantique
--------------------	-----	----------------------------	--	--	-------------------------------

Moulon (Orsay/Gif)	Q19 (Corbeville)	Maison des matériaux	Physique des matériaux Chimie des matériaux Cristallographie Polymères et composites Céramiques et verres Fabrication additive (impression 3D) Matériaux pour le stockage d'énergie Matériaux photovoltaïques / Matériaux pour la conversion d'énergie / Éco-matériaux Matériaux stimulables / Matériaux auto-cicatrisants Nanomatériaux et biomatériaux Matériaux biodégradables ou antibactériens Nano-médecine Matériaux légers pour l'automobile et l'aéronautique Bétons innovants (auto-cicatrisants, dépolluants), matériaux isolants, et structures	PROLOGIUM FAUREVIA (TOP10) SAINT-GOBAIN ESSILOR LUXOTICA SK CHEMICAL SCHNEIDER ELECTYRIC	Pôle Meca Labos ICMMO
--------------------	---------------------	-----------------------------	--	--	--------------------------

QEP (Palaiseau)	C3.2A	Maison de la transition énergétique	Photovoltaïque Énergie éolienne Hydraulique et énergies marines Biomasse et biocarburants Géothermie Stockage électrochimique Stockage mécanique Hydrogène vert Réseaux intelligents (smart grids) Bâtiments et villes durables Industrie sobre	SAINT-GOBAIN RTE VEOLIA DERICHEBOURG TECHNIP TOTALENERGIES ABB France ALFA LAVAL ALCEA	
Moulon (Orsay/Gif)	EF4 (?)	Maison de l'alimentation du futur	Alimentation humaine Alimentation animale durable Fermentation Emballages alimentaires durables Maladies digestives et métabolique / Nutriginomique Sensory Science Aquaponie / Hydroponie Agroécologie	GROUPE BEL PURATOS OLIGOFEED	Ferments du futur Cuisine expérimentale AGroParisTech Restaurant expérimental CROUS Danone Centre expérience consommateurs
Yvelines					

Guyancourt	GU2B	Maison du sport et de la santé connectés	<p>Optimisation de la performance sportive</p> <p>Prévention des blessures</p> <p>Bien-être et la santé grâce aux nouvelles technologies</p> <p>Physiologie de l'exercice</p> <p>Biomécanique</p> <p>Psychologie du sport</p> <p>Médecine du sport</p> <p>Nutrition sportive</p> <p>métabolomique</p>	<p>DECATHLON</p> <p>PHYLING</p> <p>BABOLAT</p> <p>FFG</p> <p>Fédérations sportives nationales</p> <p>MOTEN</p> <p>KINVENT</p> <p>MILLET</p>	Plateformes de l'UVSQ
Satory	B2	Maison des Mobilités et de l'industrie de défense	<p>Ingénierie des systèmes complexes</p> <p>Robotique et autonomie</p> <p>Systèmes embarqués</p> <p>Cybersécurité offensive et défensive</p> <p>Guerre électronique</p> <p>Propulsion innovante</p> <p>Internet des objets (IoT) militaire</p> <p>Biotechnologies duales : Détection de pathogènes ou d'agents chimiques/biologiques</p> <p>Cryptographie quantique et communications ultra-sécurisées.</p>	<p>CEREMA</p> <p>BERTIN</p> <p>GDI SIMULATION</p> <p>ECOLE HEXAGONE</p> <p>UMOTION</p> <p>HARMATTAN IA</p>	<p>Village des robots</p> <p>Pistes d'essais</p>